




## Gestion comptable et fiscale de la déclaration 2035

<b>OBJECTIFS DE LA FORMATION</b>	Connaître les règles de comptabilité recettes/dépenses applicables à l'agent commercial Savoir compléter une déclaration contrôlée (n°2035) et ses annexes
<b>PUBLIC CONCERNÉ :</b>	Agents commerciaux
<b>PRÉ-REQUIS :</b>	Connaissances de base de la comptabilité recettes-dépenses Être au régime normal de la déclaration contrôlée (n°2035) ou l'envisager
<b>MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :</b>	Exposés, simulations de calcul de charges sociales, cas pratique de remplissage de la déclaration 2035
<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :</b>	Questionnaire en début et fin de formation Interrogation orale par le formateur, mise en situation
<b>PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) :</b>	David LADAME – Expert-Comptable et Formateur
<b>LIEU DE LA FORMATION :</b>	35 rue Haroun Tazieff, Bâtiment Océanis 1B, 2 <sup>ème</sup> étage , 54320 MAXÉVILLE (CPAC Lorraine- Champagne Ardenne)
<b>ACCESSIBILITÉ AUX PSH :</b>	 accessible aux PMR (nous contacter pour tout autre situation particulière)
<b>DURÉE :</b>	3,5 heures
<b>DATE DE LA FORMATION :</b>	26 avril 2024, de 9h -12h30 <u>en présentiel</u>
<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION :</b>	4 jours avant la formation
<b>NOMBRE MAX. /MIN. DE PARTICIPANTS:</b>	(néant)
<b>COÛT DE LA FORMATION :</b>	125 € TTC
<b>FINANCEMENT DE LA FORMATION :</b>	Prise en charge par votre Fonds Assurance Formation (FIF-PL, AGEFICE...) sous conditions. (Cette formation peut faire l'objet d'un dossier collectif de prise en charge déposé par la CPAC auprès du FIF-PL. Nous pouvons aussi vous aider à compléter les formulaires de prise en charge individuelle auprès de votre FAF)
<b>Taux de satisfaction :</b>	100% (sur les 3 dernières années)
<b>Taux de recommandation :</b>	100% (sur les 3 dernières années)
<b>Taux de réussite :</b>	A l'issue de la formation, 100% des participants connaissent les règles de comptabilité recettes/dépenses applicables à l'agent commercial et savent compléter une déclaration contrôlée (n°2035) et ses annexes

CONTACT : 06.88.88.10.41 – fnacgrandest@orange.fr



<b>PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION</b> <b>Gestion comptable et fiscale de la déclaration 2035</b>	
	<b>Objectifs pédagogiques / Contenu/ Évaluation</b>
9h-9h15 Accueil & présentation de la Formation	Présentation du formateur et du déroulement de la formation Tour de table des participants Évaluation du niveau en début de formation ( Questionnaire )
9h15- 10h Actualités fiscales et nouveauités	Présentation des nouveautés fiscales (loi de finance) Nouveaux barèmes fiscaux (IK etc...) Particularités de la 2035
10h - 11h Comptabilité de trésorerie	La notion de comptabilité de trésorerie (recettes / dépenses) Les documents obligatoires (journaux recettes / dépenses, registre des immobilisations) La différence entre les dépenses pro. / perso.
11h - 12h15 Remplir sa déclaration 2035	Les recettes Les dépenses professionnelles Les dépenses à usage mixte Les réintégrations fiscales Les gains divers
12h15- 12h30 Bilan de fin de formation	Bilan de la formation / Tour de table Évaluation des acquis : Questionnaire de fin de formation